



PPE3, Sébastien Lecornu apôtre du capitalisme de connivence

par [La rédaction](#) (ENERGIES TRANSITIONS & ENERGIES)

En promulguant la PPE3 par décret, le Premier ministre Sébastien Lecornu et le ministre de l'Économie et de l'Énergie Roland Lescure sacrifient l'intérêt énergétique et financier du pays au bénéfice d'une poignée d'investisseurs et d'opérateurs privés de parcs de renouvelables intermittents, en quelque sorte des oligarques, qui bénéficieront pendant deux décennies, la durée des contrats, de subventions exorbitantes payées par le contribuable. Et tout cela pour produire une électricité dont le pays n'a nul besoin. Cela a un nom : le capitalisme de connivence. Une notion qui désigne un système dans lequel des acteurs économiques parviennent à nouer des liens privilégiés avec des décideurs politiques afin de s'assurer une rente de situation... au détriment de l'intérêt général.

Finalement, le Premier ministre Sébastien Lecornu [est parvenu à ses fins](#) et a su profiter, habilement, de [circonstances politiques favorables](#) pour promulguer par décret une PPE3 (Programmation pluriannuelle de l'énergie version 3) à peine modifiée, contrairement aux promesses, et satisfaire ainsi [les lobbys renouvelables et antinucléaire](#). Le Premier ministre et le ministre de l'Économie et de l'Énergie Roland Lescure ont signé tous deux le décret paru au [Journal Officiel daté du vendredi 13 février](#).

Cela va se traduire notamment par un raz-de-marée de parcs solaires avec un objectif de 48 GW de capacités en 2030 et entre 55 et 80 GW en 2035. Les capacités installées étaient de 31 GW fin 2025 avec une file d'attente engagée de 6 GW. Pour l'éolien terrestre, le rythme ne baisse pas vraiment non plus, la cible est de 31 GW en 2030 et 35 à 40 GW en 2035 avec 23,5 GW installés et 0,5 GW signés. Enfin dans l'éolien marin, la plus chère de loin des électricités renouvelables intermittentes, le parc installé va exploser et passer à 3,6 GW en 2030 et 15 GW en 2035 pour 1,9 GW installés aujourd'hui et 0,5 GW engagés. Rappelons que d'ores et déjà, les capacités éoliennes et solaires opérationnelles ou en cours de déploiement (68 GW) vont dépasser celles du parc nucléaire (63,2 GW).

Les objectifs tels que présentés par le gouvernement

Les objectifs par filière à horizon 2035

		2023	2030	2035
Filières électriques	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE ¹	458 TWh	585 TWh	Entre 650 et 693 TWh
	PRODUCTION NUCLÉAIRE	56 réacteurs 320,4 TWh	57 réacteurs en service 380 TWh (Cible haute à 420 TWh)	
	PHOTOVOLTAÏQUE	19,3 GW ² 22,7 TWh	48 GW ~59 TWh	55 – 80 GW ~67 – 98 TWh
	ÉOLIEN TERRESTRE	21,9 GW ³ 48,7 TWh	31 GW ~68 TWh	35 – 40 GW ~80 – 91 TWh
	ÉOLIEN EN MER	0,84 GW ⁴ 1,9 TWh	3,6 GW ~14 TWh	15 GW ⁵ ~59 TWh
	HYDRO-ÉLECTRICITÉ	25,9 GW (avec STEP) ⁶ 54,2 TWh ⁷	26,3 GW (avec STEP) ~54 TWh	28,7 GW (avec STEP) ⁸ ~54 TWh
Filières non électriques	CHALEUR ET FROID RENEUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION	172 TWh chaleur ⁹ 1 TWh froid livré par les réseaux	297 TWh chaleur 2 TWh froid livré par les réseaux	328-421 TWh chaleur 2,5 – 3 TWh froid livré par les réseaux
	BIOMÉTHANE injecté dans les réseaux de gaz naturel (objectifs en TWh PCS)	9 TWh	44 TWh*	47 – 82 TWh
	BIOCARBURANTS dans le transport	38 TWh dans le transport	55 TWh dans le transport	70 – 90 TWh (transport et hors transport)
	HYDROGÈNE (capacité d'électrolyse installée)	0 GW	Jusqu'à 4,5 GW (9-19 TWh pci)	Jusqu'à 8 GW (16-40 TWh pci)

A noter qu'il y a un savant mélange entre les capacités de production (GW) et les productions proprement dites telles qu'anticipées (TWh). Et la forte augmentation annoncée de la production doit répondre à une augmentation de la consommation étayée par une forme de pensée magique. Source: Ministère de l'Economie et de l'Énergie.

Sébastien Lecornu laissera ainsi une trace dans l'histoire. Celle peu glorieuse [d'avoir sacrifié l'intérêt énergétique et financier du pays](#) au seul bénéfice d'une poignée d'investisseurs et d'opérateurs privés de parcs de renouvelables intermittents, en quelque sorte des oligarques, qui bénéficieront pendant deux décennies, la durée des contrats, de subventions exorbitantes payées par le contribuable, estimées jusqu'à plus de 200 milliards d'euros selon les scénarios de la CRE (Commission de régulation de l'énergie). On parle bien de centaines de milliards d'euros. Notamment, si l'on prend en compte la nécessité pour RTE (le réseau électrique haute tension) et Enedis (le réseau électrique basse et moyenne tension) d'investir à eux deux près de 200 milliards d'euros d'ici 2040 pour s'adapter, autant que faire se peut, aux productions renouvelables intermittentes. Cette fois, ce ne sera pas directement le contribuable mais le consommateur qui paiera dans les prochaines années via sa facture d'électricité... Un côté « après moi le déluge ».

Quand Sébastien Lecornu était auprès de Nicolas Hulot

On privatise la production d'électricité du pays avec de l'argent public que le pays surendetté n'a pas et pour des capacités supplémentaires de production totalement inutiles compte tenu des

surcapacités existantes. On remplace de fait la production nucléaire décarbonée et des centrales amorties par des équipements renouvelables intermittents moins performants et fortement subventionnés mais prioritaires sur le réseau. Des investissements qui ne seront jamais rentables pour le pays. [François Bayrou avait résisté](#), mais pas Sébastien Lecornu. Une question se pose alors inévitablement. Qui a intérêt à cela ?

D'autant plus que Sébastien Lecornu a déjà un lourd passé en matière de politique énergétique. Dans le deuxième gouvernement d'Édouard Philippe, il était devenu en juin 2017 secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, ministre de l'Écologie et de l'Énergie, et s'occupait plus particulièrement des questions d'énergie dont Nicolas Hulot se fichait éperdument. Il s'était vu confier notamment le dossier très controversé [de la fermeture des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim...](#) qui étaient en parfait état.

Crony capitalism

Six ans après la fermeture de Fessenheim et dans la continuité, non seulement le Premier ministre a cédé, bien volontiers, [aux pressions économiques et idéologiques](#) des adversaires du nucléaire, mais il a également violé au passage l'ordre juridique qui fait que la PPE doit être une loi adoptée par le Parlement, et pas un décret. Il aura, enfin, tout fait pour retarder la publication, avant la promulgation du décret en question, de deux rapports qui en illustrent les dangers. Nous ne sommes pas loin d'une forfaiture...

Elle a en fait un nom précis : le capitalisme de connivence, traduction de *crony capitalism* en anglais. Une notion très connue dans le monde anglo-saxon, moins en France parce qu'elle y est sans doute plus répandue et en général plus discrète... Elle désigne un système dans lequel des acteurs économiques parviennent à nouer des liens privilégiés avec des décideurs politiques afin de s'assurer une rente de situation. Au détriment de la concurrence et de l'intérêt général.

Aucun risque et une rentabilité très élevée garantie, la définition même de la rente

C'est un capitalisme qui n'en est pas un. Il consiste à obtenir de l'État des rentes financées par l'argent public et des marchés garantis et très profitables sans que l'investisseur privé prenne le moindre risque. C'est très exactement ce qu'offre aux opérateurs de parcs éoliens et solaires la PPE3.

Ce texte stipule donc des investissements massifs fortement subventionnés dans la production d'électricité par les renouvelables intermittents, éolien marin, solaire photovoltaïque, éolien terrestre, dont le pays n'a nul besoin. Il faut le marteler. Il produit d'ores et déjà en surabondance de l'électricité décarbonée à 95 %. Et sa consommation d'électricité a baissé depuis 2019. Ce n'est pas pour rien si, année après année, [les exportations d'électricité battent des records](#). Ce dont se félicitent les pouvoirs publics... sans en tirer les conséquences.

La PPE3 garantit aux investisseurs et opérateurs des parcs éoliens et solaires, privés en quasi-totalité, une rentabilité anormalement élevée. Ils bénéficient de contrats de vingt ans à des prix garantis de vente de leur électricité, bien supérieurs aux prix moyens du marché de l'électricité, et d'une priorité d'accès aux réseaux [au détriment notamment d'EDF et de son parc nucléaire](#) contraint de s'effacer quand il y a beaucoup de vent et de soleil. Et quand vraiment le réseau est saturé, les opérateurs de parcs renouvelables intermittents sont indemnisés... En clair, une obligation d'État mais beaucoup plus rémunératrice !

Opacité totale sur les profits des oligarques de la filière renouvelable

Ce que décrivait déjà le think tank Céréme dans une étude de 2022 [le Céréme est actionnaire de la société éditrice de *Transitions & Énergies*]. « *Les bénéficiaires sont principalement des acteurs d'origine étrangère, liés au départ aux fabricants de matériel déchargés ainsi de la fonction de développement des projets utilisant leurs machines. Puisque l'écart de rémunération avec les prix de marché est dans tous les cas pris en charge par l'État, tous s'enrichissent collectivement aux dépens du consommateur et contribuable français. L'État est lésé de surcroît par les techniques de défiscalisation internationale. Les profits nets après impôt versés aux opérateurs ou à leurs actionnaires peuvent atteindre jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires, voire plus, après rémunération de tous les intermédiaires du processus industriel. Selon certains comptes disponibles d'entreprises, le rendement d'un projet éolien peut atteindre près de 400 fois la mise de fond initiale de l'opérateur.*

Une telle rentabilité explique l'engouement pour la filière, l'opacité entretenue, l'intensité du lobbying pour en maintenir et développer les avantages, et l'attrait du discours vert qui permet de rémunérer, sur les marchés internationaux, des obligations vertes au rendement de 8 à 9 % après prélèvements successifs de fortes marges par tous les intermédiaires. In fine, ces obligations servent non de rentes, mais de super-rentes à des fonds étrangers (fonds de pension notamment américains ou diverses autres institutions). »

31 milliards d'euros de surprofits entre 2022 et 2023

Et qu'on n'aille pas nous expliquer que le lobby renouvelable à l'intérêt du pays chevillé au corps. Quand les prix de l'électricité se sont envolés après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, les exploitants de parcs éoliens et solaires ont dégagé instantanément des profits extraordinaires. Les promoteurs éoliens se sont alors engagés en avril 2022 à financer le bouclier tarifaire que l'État mettait en place et à être « *l'amortisseur de la flambée des prix de l'énergie* ». Le ministère des Finances pris en flagrant délit de naïveté ou de complaisance, au choix, a donc pris un arrêté en décembre 2022 fixant un prix seuil en application de la loi de finances rectificative au-delà duquel les exploitants éoliens devaient reverser leurs superprofits à l'État.

Aussitôt ce texte paru, les promoteurs éoliens et leur syndicat ont demandé au Conseil d'État d'annuler l'arrêté... Après examen par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État s'est vu contraint d'annuler l'arrêté contraire à la Constitution et à son article 16 sur la non-rétroactivité des contrats. Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), [qu'on ne peut soupçonner d'être défavorable aux renouvelables intermittents](#), le montant des surprofits éoliens s'est élevé à pas moins de 31 milliards d'euros entre 2022 et 2023...

Il faut aussi rappeler, contrairement à ce que dit la filière renouvelable qui affirme œuvrer à la souveraineté énergétique du pays, que quasiment aucun équipement renouvelable, éoliennes ou panneaux photovoltaïques, n'est produit en France. Pour le nucléaire, c'est le contraire. Tout est fabriqué en France, à l'exception du minerai d'uranium.

Retarder la publication de rapports démontrant le scandale

Le plus incroyable dans cette affaire est que le gouvernement, toute honte bue, signe son forfait en faisant tout pour que l'opinion n'ait pas accès à des informations montrant de façon irréfutable et scientifique que la PPE3 est contraire à l'intérêt du pays. À savoir, deux rapports enterrés ou dont la

publication a été au moins retardée avant la promulgation du décret. Le premier est celui [qu'EDF devait rendre public en décembre dernier](#) sur les conséquences lourdes, techniques comme économiques, sur son parc nucléaire de la nécessité de s'effacer pour laisser la place aux renouvelables qui sont prioritaires. Le rapport en question, dont des éléments ont fini par fuiter au cours des derniers jours, montre que la modulation du parc nucléaire coûte des milliards d'euros et réduit la durée de vie des réacteurs.

Le second est un rapport que le gouvernement de Sébastien Lecornu a lui-même commandé à la fin de l'année dernière à deux personnalités, Jean-Bernard Lévy, ancien PDG d'EDF (2014-2022) et au haut fonctionnaire Thierry Tuot, conseiller d'État et premier directeur général de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) entre 2000 et 2003, pour évaluer le coût réel des renouvelables intermittents. Comme s'il n'était pas déjà parfaitement connu et chiffré... De toute façon, il apparaît clairement aujourd'hui qu'il s'agissait d'une pure opération d'enfumage.

Au service de qui est ce gouvernement ?

Mais le plus préoccupant n'est pas là. Ce qu'il vient de se passer avec la PPE3 est une nouvelle illustration de ce qu'un régime politique mené par et pour la technocratie peut produire de pire. Peu importe si la quasi-totalité des autorités scientifiques du pays, l'Académie des sciences, l'Académie des technologies, le Haut-Commissariat à l'énergie atomique, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST)... ont dénoncé un texte nocif. Tout comme de nombreux anciens dirigeants de grandes entreprises énergétiques et l'unanimité, rare, des syndicats d'EDF.

Mais le dernier mot est tout de même revenu à ceux qui ont le pouvoir au sein de l'appareil d'État... Avec des arguments totalement indignes pour justifier une décision arbitraire comme celui de devoir se passer des combustibles fossiles ou d'avoir une politique « équilibrée ». Il n'y a pas vraiment d'équilibre entre le gaspillage d'argent public et les surprofits à venir des parcs éoliens et solaires...

La question fondamentale qui se pose est donc savoir au service de qui sont-ils ? Dans une démocratie digne de ce nom, les dirigeants sont censés gouverner au nom du peuple et dans son intérêt supérieur. C'est ce qui normalement distingue la démocratie de la tyrannie, qui elle sert des intérêts privés et non le bien commun. Mais aujourd'hui, la frontière est devenue floue. Ce qui est catastrophique.

Notre État est très mal géré depuis de nombreuses années par une élite technocratique formée à l'ingénierie sociale et à la dissimulation et par une bureaucratie pléthorique et omniprésente qui n'a de comptes à rendre à personne et dont la culture est celle du « pas de vagues » et de la dissimulation des errements quand ils apparaissent au grand jour. Les uns et les autres tentent d'éviter tous les débats sérieux sur les questions fondamentales. Et ils n'ont de cesse de rendre invisible la parole de ceux qui les contredisent, surtout quand ils connaissent en profondeur les problématiques. Dans le cas d'espèce de la PPE3, ce sont des scientifiques, des ingénieurs, des anciens dirigeants de grandes entreprises énergétiques, des syndicats... qu'il fallait d'abord ignorer et ensuite rendre inaudibles. Mission presque accomplie.

Éric Leser